



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## matériel électrique et électronique

Question orale n° 721

### Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la situation critique du groupe Thomson à Angers. Présent à Angers depuis 1957, le groupe Thomson a longtemps été l'un des leaders en France et en Europe sur le marché du téléviseur. Au début des années 2000, le groupe s'est trouvé confronté à l'accélération des effets de la mondialisation de l'économie et a réorienté sa stratégie sur des marchés porteurs de valeur ajoutée, tels que le matériel de studios de télévision et les caméras professionnelles. Le site d'Angers n'a bénéficié que partiellement de cette réorientation du groupe. Il est resté principalement centré sur la production de téléviseurs. Face à la concurrence asiatique, Thomson a passé un accord en 2004 avec le chinois TCL. La production d'écrans plats nouvelle génération, qui devait assurer la pérennité du site d'Angers, s'est révélée un échec et, depuis, les plans sociaux se succèdent. Depuis quelques mois, la situation financière du groupe s'est fortement dégradée ; l'endettement s'élève à 2,9 milliards et le groupe n'est plus en mesure aujourd'hui de faire face à ses échéances. Aussi souhaite-t-il savoir si le Gouvernement possède des informations quant à l'éventualité de la cession de l'activité angevine annoncée il y a quelques mois par les dirigeants de Thomson.

### Texte de la réponse

#### SITUATION DU GROUPE THOMSON À ANGERS

M. le président. La parole est à M. Paul Jeanneteau, pour exposer sa question, n° 721, relative à la situation du groupe Thomson à Angers.

M. Paul Jeanneteau. Madame la secrétaire d'État chargée du commerce extérieur, ma question porte sur l'avenir du site Thomson à Angers.

Présent à Angers depuis 1957, le groupe Thomson a longtemps été l'un des leaders en France et en Europe du marché du téléviseur. Au début des années 2000, il s'est trouvé confronté à l'accélération des effets de la mondialisation de l'économie et a réorienté sa stratégie vers des marchés porteurs de valeur ajoutée, tels que ceux du matériel de studios de télévision et des caméras professionnelles.

Le site d'Angers n'a bénéficié que partiellement de cette réorientation. Face à la concurrence asiatique, Thomson a passé un accord en 2004 avec le chinois TCL mais, à Angers, la production d'écrans plats nouvelle génération s'est soldée par un échec. Depuis, les plans sociaux se sont succédé.

L'effectif angevin, qui à la fin des années soixante-dix, s'élevait à 3 000 salariés, ne comprenait plus que 600 personnes en 2006. Aujourd'hui, 350 salariés sont encore en poste dans un contexte de forte incertitude quant à leur avenir : l'unité d'Angers a été officiellement mise en vente à l'automne dernier. Alors qu'une solution devait être trouvée à la fin de l'année 2008, aucune proposition n'a abouti à ce jour.

Le groupe, avec un endettement de 2,8 milliards d'euros, n'est plus en mesure aujourd'hui de faire face à ses échéances. Le président de Thomson se trouve ainsi dans l'obligation de négocier avec une vingtaine de banques et environ trente fonds propriétaires d'obligations. L'issue de ces négociations est particulièrement incertaine. À moins qu'un accord n'intervienne d'ici au 16 juin, jour de l'assemblée générale annuelle, le groupe pourrait être contraint à une procédure de sauvegarde.

Au regard de ces éléments, je m'inquiète du devenir de l'unité de production d'Angers et suis particulièrement soucieux de l'avenir des 350 salariés qui, dans ce contexte national et local très difficile, font preuve d'un calme, d'une retenue et d'un sens des responsabilités qu'il importe de saluer.

Madame la secrétaire d'État, pourriez-vous m'apporter des éléments d'information quant au site d'Angers et m'indiquer quelles mesures le Gouvernement pourrait mettre en oeuvre afin d'assurer l'avenir professionnel des salariés non repris en cas de cession et de l'ensemble des 350 salariés, en cas d'arrêt de la production ?

M. le président. La parole est à Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État chargée du commerce extérieur.

Mme Anne-Marie Idrac, *secrétaire d'État chargée du commerce extérieur*. Monsieur Jeanneteau, Thomson est une entreprise emblématique sur le plan national mais aussi pour Angers, où elle est présente depuis cinquante ans. Nous connaissons votre implication personnelle sur ce dossier, votre parfaite connaissance de la situation, dont témoigne votre question, ainsi que votre volonté de mobiliser l'ensemble des acteurs pour dégager des solutions durables.

Comme vous l'avez rappelé, l'évolution très rapide des technologies et de la concurrence dans ce secteur d'activité a conduit la société Thomson à engager une profonde mutation depuis le début des années 2000, ce qui a eu un impact très fort sur votre territoire. Ces restructurations n'ont malheureusement pas empêché la dégradation de la santé de Thomson, qui se trouve dans une situation financière extrêmement difficile. La crise économique mondiale a, qui plus est, fortement atteint ses principaux marchés, ce qui l'a conduite à mettre en place une nouvelle stratégie consistant à s'orienter prioritairement vers les créateurs de contenus au lieu de couvrir l'intégralité de la chaîne de l'image. À ce titre, l'activité d'assemblage des décodeurs du site d'Angers ne fait plus partie des priorités du groupe, d'après les informations dont dispose le Gouvernement. C'est ainsi qu'une opération de cession du site est engagée depuis plusieurs mois. Plusieurs offres de repreneurs ont déjà été examinées.

Mon collègue Luc Chatel ainsi que ses collaborateurs sont très fortement mobilisés par le suivi de la situation de Thomson, fleuron technologique français dans un secteur qui recèle encore un fort potentiel. C'est ainsi que le PDG de Thomson, Frédéric Rose, sera reçu dans les prochains jours à ce sujet, en lien avec les préfets et les administrations concernés. Les conditions de la cession du site d'Angers comme des sites de l'unité Grass Valley seront examinées avec attention ainsi que les modalités d'accompagnement des salariés en cas de cession. Luc Chatel m'a chargée de vous dire que vous seriez personnellement tenu informé de ces évolutions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Jeanneteau](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 721

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, industrie et emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 mai 2009, page 4988

**Réponse publiée le :** 3 juin 2009, page 4769

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 mai 2009